

1. VENTE DE LA MAISON SORNAS

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a autorisé la vente de la Maison Sornas à M. Farid BOUDJEMAA 25 rue Ponthieu 75008 PARIS ou toute société s'y substituant, au prix de 90 000 €.
- a demandé qu'une clause spéciale soit spécifiée dans l'acte de vente, garantissant la non expulsion des locataires actuels.
- a autorisé M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 6071	Achat et pose d'un compteur	+ 300 €
Art. 6168	Autres	- 655 €
Art. 6711	Intérêts moratoires	+ 355 €

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 6378	Autres taxes et redevances	+ 10 000 €
-----------	----------------------------	------------

Recettes

Art. 70611	Redevance d'assainissement collectif	+ 10 000 €
------------	--------------------------------------	------------

4. EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE JEAN GIRAUDOUX ET RUE DU CHATEAU

Dans la continuité du programme engagé, la commune a demandé au SIEIL d'étudier l'effacement des réseaux aériens de la rue Giraudoux et du Château.

Le SIEIL a donc réalisé une pré-étude qui aboutit aux estimations suivantes :

Rue Giraudoux Coût total : 89 945,21 € TTC
Montant pris en charge par la commune : 22 561,51 € nets

Rue du Château Coût total : 115 149,86 € TTC
Montant pris en charge par la commune : 28 883,74 € nets

Les travaux pourraient être inscrits au programme 2015 pour la rue Giraudoux et 2016 pour la rue du Château.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **s'est engagé** sur les dépenses à prendre en charge pour les effacements de réseaux de la rue Giraudoux et du Château.
- **a autorisé** M. le Maire ou un adjoint à signer les pièces correspondantes.

5. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Un adjoint d'animation 2^{ème} classe du service Animation-Jeunesse, à temps incomplet (30 heures hebdomadaires), exerce à titre principal une fonction d'animation auprès d'enfants âgés de 3 à 11 ans pour les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement, les mercredis et vacances scolaires.

Depuis septembre 2013 cet agent est aussi amené à intervenir dans l'encadrement des enfants de l'école maternelle A. Malraux à l'occasion de la pause méridienne, conformément à l'organisation instaurée consécutivement à l'application de la réforme des rythmes scolaires.
Cette intervention supplémentaire modifie son temps de travail.

Compte tenu de la pérennisation de l'organisation instaurée par l'application de la réforme des rythmes scolaires et afin de régulariser la situation de cet agent,

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **a décidé de créer un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à 35 h / semaine, à compter du 1^{er} décembre 2014.**

6. UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LE COLLEGE A. BAUCHANT

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a adopté une convention avec le collège A. Bauchant pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Château-Renault moyennant une redevance calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour la période de septembre à décembre 2014.**

Le montant de la redevance s'élève à 13 610,00 €.

7. Cie ECOUTE S'IL PLEUT : CONVENTION DE PARTENARIAT ET TARIFS

La Compagnie de théâtre amateur « Ecoute s'il pleut » de Savigny-sur-Braye viendra donner deux représentations de la pièce intitulée « La vie de Chantier » au Centre Socioculturel La Tannerie le samedi 28 février 2015 à 20h30 et le dimanche 1er mars 2015 à 15 heures.

Les prix d'entrées sont fixés à 8 € et à 3 € pour les moins de 12 ans.

La Compagnie propose une coréalisation pour cette production selon les critères suivants :

- 50% de la recette des entrées des deux représentations à chacun avec un minimum garanti de 250 € par séance,

- une participation aux droits d'auteur pour moitié,
- la possibilité d'organiser une buvette à l'entracte,
- le produit de la vente des programmes reviendra à la Cie de Théâtre.

La mairie apportera un soutien technique et une aide en matière de communication.
Une convention de partenariat sera rédigée avec les différents éléments énoncés ci-dessus.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- a approuvé ces tarifs,
 - a autorisé M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MICHEL VERDIER : REMBOURSEMENT DES FRAIS

Afin de travailler sur le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt, la commune de Château-Renault a convenu avec la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau la mise à disposition d'un agent, Monsieur Michel Verdier, qui est par ailleurs venu lors du précédent Conseil Municipal présenter les grands axes du projet.

- **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents afférents à cette mise à disposition.
 - a autorisé le remboursement des frais de déplacement de l'intéressé évalués à 400 € pour toute la mission.

9. DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative suivante :**

INVESTISSEMENT

Dépenses

Op. 330 Art. 2315	Voirie	- 38 000 €
Op. 340 Art. 2315	Eclairage public	+ 38 000 €

10. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE NELSON MANDELA

L'école Nelson Mandela organise une classe de neige du 6 au 9 janvier 2015, au Domaine de Fohet, à La Bourboule pour les élèves de CM1 et CM2.

Pour la réalisation de ce projet, elle sollicite une aide financière exceptionnelle de la commune (budget prévisionnel : 40 € / élève x 67 élèves = 2 680 €).

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé une subvention de 3 015 € (45 € / élève) à l'école élémentaire Nelson Mandela.**

Château-Renault, le 9 octobre 2014

Le Maire,
Michel COSNIER